



B . M . A

Bétons et Matériaux d'Aquitaine

GESTION DES CHARGES

Modification : 15 janvier 2019

Site de Labenne (40) - France

Affichage : Bureaux BMA

Destinataires : Peio ELGORRIAGA
Medhi Ben ABDALLAH
Luc DEFOLY

Objets : Procédures de gestion des charges

Les directives préfectorales nous imposent de détailler la gestion des charges (retour de béton ou des bacs de décantations).

1° Retour et valorisation des bétons.

Cette gestion doit nous conduire à inciter nos clients à gérer au plus précis leurs commandes afin de diminuer nos retours de bétons.

La 1ere période pédagogique (jusqu'à juin 2019), nous fera facturer marginalement les retours supérieurs à 0.500 m3 (à 5 €/m3) pour ensuite les facturer à 20 €/m3.

Si nous devons supporter ces retours, les camions devront vider (SANS AJOUT D'EAU) en ligne sur la plateforme béton, pour faciliter l'utilisation en remblai d'un matériau de type 0/200.

2° Retour et valorisation des boues.

La gestion et la diminution des boues de lavage des cuves de camions doivent conduire à une opération préalable de vidange des cuves (étape 1 : retour et valorisation des bétons).

Le chauffeur ne pourra amener son camion sous les canes de lavage, uniquement après s'être assuré que sa cuve est bien vidée. Les boues issues des bacs de décantation devront être mise (sans transport) directement dans la fosse d'assèchement avec le godet de la pelle à chenille.

Le matériau asséché pourra être ensuite valorisé en remblai superficiel (en lieu et place d'un sable à bâtir) ou en apport au 0/200.

Il va s'en dire que les bacs de décantation et la fosse d'assèchement, NE SONT PAS DES POUBELLES, et réservée EXCLUSIVEMENT, au lavage des cuves des camions, du malaxeur ou de la plateforme.

3° L'enlèvement de ces produits

Il doit donner lieu à un bon de livraison avec les renseignements d'usage (nom, date, destination, produit, tonnage), afin de pouvoir en mesurer le suivi et d'en assurer la traçabilité.

Luc DEFOLY